



DEPARTEMENT DU RHONE  
ARRONDISSEMENT DE LYON  
CANTON DE LIMONEST  
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.  
Date de convocation du Conseil d'Administration : 14 mars 2024

**PRESENTS** : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M AUSSENAC, Mme LIGNEY, Mme ARNAUD, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

**ABSENT EXCUSE** : M COLLIARD (procuration M PERROT)

**ABSENTE** : Mme MOREL

**Délibération N° 2024/09 Vote du compte administratif 2023**

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2023 relatifs au budget du CCAS :

1/La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent de 9 311.62 €  
Le montant des dépenses s'élève à 30 876.38 € et le montant des recettes à 40 188.00 €

2/ La section d'investissement présente un résultat équilibré en 2023.  
Le montant des dépenses des recettes s'élève à 959.65 €.

Il convient d'intégrer les reports des années précédentes pour déterminer le résultat global de clôture ce qui donne :

1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent antérieur de 13 244.17 €, soit un excédent cumulé de 22 555.79 €.

2) La section d'investissement excédent antérieur reporté 350.00 €, soit un excédent cumulé de 350.00 €.

Après présentation du compte administratif de l'exercice 2023, il est proposé d'arrêter celui-ci.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget Primitif 2023,

Considérant que Monsieur le Président doit se retirer et être remplacée par la Vice-présidente Madame Baillot, qui assurera la présidence de la séance pour le vote du compte administratif,  
**VOTE** le compte administratif 2023 présenté comme suit :

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

<u>Fonctionnement Dépenses</u> : 30 876.38 €	<u>Recettes</u> : 40 188.00 €
<u>Investissement Dépenses</u> : 0,00 €	<u>Recettes</u> : 350,00 €

Excédent de Fonctionnement : 9 311.62 €

**INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

→FONCTIONNEMENT 9 311.62 € + 13 244.17 € = 22 555.79 €  
→INVESTISSEMENT 0 € + 350.00 € = 350.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 29 mars 2024

Le Président,  
Monsieur Alain GERMAIN

